Dépakine : les premières victimes dédommagées

Abderrahim DERRAJI - 2019-05-22 16:12:36 - Vu sur pharmacie.ma

D’après le quotidien français Le Parisien, le fond mis en place par l’État Français pour indemniser les victimes de la Dépakine vient de débourser la somme de 1.326.721 euros à un autiste souffrant de malformations cardiaques induites par la tératogénicité du valproate. Le montant que percevront les victimes sera fixé par le collège d'experts chargé de traiter les dossiers. Il en a traité 170 pour le moment. "Les premières indemnisations sont faibles, partielles, elles peuvent être de zéro, trente ou cent mille. C’est la roulette russe", a déclaré au "Parisien" Marine Martin, présidente de l’Apesac (Association des parents d’enfants souffrant du syndrome de l’anticonvulsivant). Selon les estimations de l’Assurance-maladie et de l’Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), depuis 1967, le valproate de sodium, actif de la Dépakine et ses dérivés, ont été à l’origine de malformations chez 2.150 à 4.100 enfants. Ils ont également engendré des troubles neurodéveloppementaux chez 16.600 à 30.400 enfants.